



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 27/04/2026

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice part à la
	Délibération
11	11
	08

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril, à vingt et une heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : BESSIERE Jean-Louis, DANTAN Marie-Noëlle, REYNIER Vincent, RIGAL Régine, GIRARD Christophe, MIEHE Jérémie, ROUQUIER Paul, BOUTARY Victor.

Absents : ALCOUFFE Maryse, représentée par DANTAN Marie-Noëlle, VIGUIE-BOU Corinne, représentée par VIGUIE-BOU Audrey, VIGUE-BOU Audrey, représentée par BESSIERE Jean-Louis.

Date de la Convocation : 13/04/2026

Date d'affichage : 13/04/2026

Mme Régine RIGAL a été nommée secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026_DE_2026_47

Vu le code général des impôts relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2026 ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements et que pour ce faire il est nécessaire de prévoir une augmentation des ressources

Considérant que l'art 151 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 institue un nouveau dispositif dérogatoire de majorations sans lieu du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) en faveur des communes

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil

Article 1 : décide d'appliquer les taux d'imposition suivants



Taxes	Taux
Foncière (bâtie)	24,80
Foncière (non bâtie)	30.20
THRS	7.59
CFE	11.90

Article 2: charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Vote : Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Acte dématérialisé,

Le Maire
Jean-Louis BESSIERE

Le Secrétaire de Séance
Madame Régine RIGAL

Acte rendu exécutoire par
- Transmission au contrôle de légalité le 29/04/2026
- Publication le 29/04/2026